



Frais réclamé par le notaire 1 an et demi après la vente de mon b

Par Ginette

BONJOUR marque de politesse

Le notaire a oublié de prélever 380? de frais du syndic lié à la production de l'état daté lors de la vente de mon bien en juillet 2021. Il me contacte aujourd'hui fin octobre 2022 pour me réclamer cette somme. J'estime qu'il s'agit d'une erreur du notaire et qu'il n'a pas fait son travail correctement au moment de la vente et qu'il n'est pas normal qu'il me réclame cette somme aujourd'hui.

Suis-je en droit de refuser de le payer ?

MERCI marque de politesse

CGU du forum: marques de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce une erreur du notaire ou du syndic ?

Par Ginette

Bonjour,

Je pense que c'est une erreur du notaire. Il m'a transmis un mail du syndic lui indiquant qu'il ne retrouvait pas la trace du paiement et le notaire m'a confirmé que cette somme n'avait pas été identifiée comme dûe au moment de la vente donc non retenue par le notaire qui aujourd'hui me demande de régulariser après relance du syndic.

Cordialement,

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce n'est pas parce que le notaire a oublié une somme à payer que le client du notaire est exonéré de son obligation de payer.

Par yapasdequoi

Le syndic est en droit de réclamer ce paiement, sauf s'il avait mal rempli l'état daté.

: L'avez-vous vérifié ?

Le notaire n'est qu'un intermédiaire et ne va certainement pas payer à votre place.